

Image not found or type unknown



Résiliation contrat de franchise

Par **vinceeeee**, le **18/09/2009** à **19:49**

Bonjour,
J'ai récemment résilié mon contrat de franchise (agence matrimoniale) pour insuffisance de C.A. ; deux jours plus tard, mon franchiseur m'annonce que je ne peux plus vendre mon activité car je ne suis plus propriétaire de la franchise. J'avais trouvé un repreneur.....
Mon franchiseur a tout intérêt à me dire cela car ainsi il récupère les droits d'entrée auprès du nouveau repreneur.....
Existe-t-il un moyen ?
Merci